



*Cernay*  
en direct

Dans votre Bulletin

*Cernay*  
en direct

L'école de Cernay au fil du temps

## L'année 2021 en chiffres

**Nombre d'habitants** au dernier recensement (01/01/2019) : **1463**

### Etat civil

**27 actes d'Etat civil** inscrits sur le registre, dont **8 reconnaissances, 8 mariages,**

**1 décès, 10 transcriptions de décès**

**18 naissances** : 12 sur Bezannes, 5 sur Reims, 1 sur Lille, dont : 10 filles et 8 garçons

### Décisions du Conseil Municipal et du Maire

60 délibérations

268 arrêtés

### Urbanisme

**181** dossiers dont :

**44** permis de construire

**74** déclarations préalables de travaux

**32** certificats d'urbanisme

**29** déclarations d'intention d'aliéner

### Electorat

**51** nouvelles inscriptions

**1192** inscrits dont **574** hommes et **618** femmes pour les élections 2021

### Recensement militaire

**24** dont 14 filles et 10 garçons



## Sarnaciens, Sarnaciennes,

Voilà maintenant près de deux ans que nos vies ont été bouleversées par la pandémie de la Covid-19.

C'est un temps long qui a modifié nos usages, nos comportements, et l'équilibre même de nos interactions sociales.

Bien que particulière, cette année 2021 a été pour Cernay l'occasion de se mettre au service d'une large population en organisant l'ouverture d'un centre de vaccination COVID dès le mois de janvier jusqu'en septembre.

Je tiens à remercier sincèrement les Sarnaciens pour toutes les gênes que cette organisation a occasionnées, mais je pense aussi que chacune et chacun peuvent être fiers d'avoir contribué à œuvrer pour endiguer cette pandémie.

Financièrement, l'Etat a tenu ses engagements en remboursant à la commune l'ensemble des frais justifiés pendant toute la durée d'ouverture du centre de vaccination.

En ce mois de juin 2022, nous sommes sur une pente descendante de cette crise, et nous nous réjouissons tous d'un retour à la vie presque normale, malgré le rebond que nous subissons depuis quelques temps.

Malheureusement, lorsqu'une crise se termine, une autre est arrivée avec son lot de malheurs. Je pense à la terrible agression de l'Ukraine, cruelle et incompréhensible pour nos démocraties. Comme vous, cette tragédie n'a laissé ni le maire ni l'équipe municipale insensibles.

En complément de l'aide financière votée par la Communauté Urbaine du Grand Reims, dont nous faisons partie, les élus de la commune de Cernay-lès-Reims ont voté en avril dernier une subvention communale exceptionnelle pour l'aide aux réfugiés ukrainiens.

Ce début d'année 2022 n'a pas permis, une fois encore, de nous retrouver pour le moment des vœux et pour le repas des aînés, qui n'ont pu se dérouler.

2022 marque néanmoins le début d'une reprise des activités. Les travaux commandés depuis plusieurs mois sont réalisés tant dans les rues, que sur les bâtiments. Ils devraient retrouver un rythme normal après une période de vie au ralenti. Les animations du village, elles aussi, vont à nouveau jalonner les mois à venir : fête de l'été, fête des voisins, brocante du CAC...

Dans l'attente de se retrouver pour partager ces moments agréables, apprécions le bonheur de vivre à Cernay-lès-Reims !!!

Avec mon fidèle dévouement

**Patrick BEDEK**

# Au fil des jours passés



## Opération villages et coteaux propres

L'embellissement de la Champagne et la préservation de ses paysages passent par l'exigence de la propreté qui est l'affaire de tous. En 2021, 72 communes ont participé à l'opération « Villages et Coteaux propres ». En collaboration avec le Syndicat Local des Vignerons, une cinquantaine de Sarnaciens se sont retrouvés le 2 octobre à 8h30 place de la Mairie. Ils ont bravé la pluie pour faire la chasse aux déchets dans les chemins de vignes et les routes d'accès au village. Un grand merci à tous les participants, aux vignerons qui ont offert le verre de l'amitié et aux pompiers qui ont assuré la sécurité.

## Spectacle de Noël à l'école

Les élèves du CP au CM2 ont été conquis par un spectacle en anglais proposé par la troupe « Globethéâtre 57 » sur le thème de Lily Poppins. Nous pouvons remercier le CCAS pour sa participation à hauteur de 1000€ sur un coût total de 1200€, la différence étant payée par les familles (2€ par enfant au nombre de 100).

## Dépôt sauvage aux Didris : grande opération de nettoyage

Malheureusement comme beaucoup d'autres villages du Grand Reims, notre commune est régulièrement victime de dépôts sauvages d'ordures en tous genres, notamment dans le secteur des Didris. Mardi 25 janvier, une grande opération de nettoyage a été organisée par la commune de Cernay, le transporteur d'électricité RTE, exploitant une partie du site, et l'association foncière des agriculteurs locaux, propriétaire du chemin concerné. Une dizaine de personnes, assistées par tractopelle et véhicule chargeur, camionnette, tracteur et benne ont nettoyé sans relâche. Elles ne sont pas venues pour rien !... A la fin de la journée, le bilan était impressionnant avec plus de quarante tonnes de déchets enlevés. Une vraie « liste à la Prévert » : trente mètres cubes de tout-venant (plaques de meubles démontables, récipients en plastique, vieux matelas, planches de bois, sachets plastiques...), autant de gravats, 150 litres d'huile de vidange dans des bidons, plus de cent pneus, toute une camionnette d'électroménager...

Merci à tous ceux qui ont participé à la lutte contre ce véritable fléau, dénoncé en permanence par vos élus. Rappelons que le dépôt sauvage de déchets est passible d'une amende.

## Marché d'Elles : toujours de la nouveauté

Après une « année blanche » en raison de la crise sanitaire, la 8ème édition du Marché d'Elles s'est déroulée le week-end des 5 et 6 mars à l'occasion de la journée internationale des femmes. Du bon, du beau, du 100% fait main et une ambiance chaleureuse...

Deux jours de rencontre avec 45 femmes de talents et un public nombreux, qui une fois encore, a manifesté son intérêt pour cet événement.



## Des chocolats pour les Aînés

Malheureusement il n'a pas été possible d'organiser une rencontre avec nos aînés, toujours à cause de la Covid-19. Cependant le CCAS a offert une boîte de chocolats par foyer à l'occasion de Pâques.

Avec l'espoir de se retrouver bientôt !



## Cérémonie du 8 mai : un moment toujours émouvant

Après deux années d'interruption liée à la Covid-19, la cérémonie de commémoration du 8 mai a pu se tenir sur la place de la République. Pompiers et anciens combattants se sont réunis devant le monument aux morts pour rendre un hommage toujours émouvant à nos soldats tombés pendant la seconde guerre mondiale. Pour clôturer la manifestation dans la convivialité, la municipalité a offert le verre de l'amitié aux habitants, dans la salle des fêtes rénovée.



## La fête patronale, un bon moment de convivialité pour le village

Après deux ans de pause forcée, le village a pu à nouveau fêter la Saint-Martin et la fête des Mères les 28, 29 et 30 mai. La fête foraine s'est installée sur le terrain de football pour la plus grande joie des petits et des grands. Le samedi soir, les Sarnaciens se sont retrouvés autour du traditionnel saucisses/frites préparé par nos amis les pompiers et sur la piste de danse, animée par le DJ Dany. Le dimanche après-midi, les enfants ont pu profiter de l'atelier de maquillage et sculptures sur ballons proposé par Bénédicte puis du spectacle de Turlututu le clown facétieux. Le verre de l'amitié et la distribution d'une rose aux mamans ont clôturé ce week-end festif bien rempli.



# Finances locales



## Budget primitif 2022 Poursuivre les projets d'amélioration du cadre de vie des sarnaciens

Le vote du budget communal marque un acte politique fort au travers duquel se définit la feuille de route des actions à mener par la municipalité sur l'année.

Il se compose pour Comay-lès-Reims, d'un budget principal, et d'un budget annexe pour le bâtiment du restaurant « L'art de Vivre », acquis par la commune.

Si l'exercice budgétaire 2022 permet de poursuivre la recherche d'économies et de maintenir une dynamique d'investissement, il est contraint par la poursuite du désengagement de l'Etat, au travers de la diminution des dotations aux Collectivités Territoriales.

Dans ce contexte, le budget communal, voté au Conseil Municipal du 24 mars 2022, s'inscrit dans la continuité des valeurs de la commune : préserver la santé financière de la commune sans augmenter la fiscalité municipale, tout en continuant notre politique d'investissement pour développer les services aux habitants.

## Les dépenses d'une commune sont réparties en deux volets :

- **Les dépenses de fonctionnement** qui représentent les dépenses du quotidien et qui comportent les dépenses de personnel, les contrats de maintenance, d'entretien, les achats de consommables, la facture d'énergie, les assurances...
- **Les dépenses d'investissement** qui permettent d'apporter une dynamique au village par l'aménagement de nouveaux espaces publics, la rénovation ou la construction de bâtiments, l'achat de nouveaux matériels...

### Les dépenses d'investissement : 2 575 744 €

- Engagement des budgets 2021 réservés aux projets de travaux du groupe scolaire Jean Moulin et de l'ancienne cantine scolaire (projets décalés suite aux périodes COVID)
- Affectation des budgets de 2021 à l'installation du système de vidéosurveillance dans le village
- Mise en accessibilité de la salle des fêtes
- Travaux d'amélioration d'isolation thermique dans les locaux communaux de la rue Jules Ferry
- Travaux de rénovation à la crèche et au gymnase (bulle de tennis)
- Compléments d'équipement et renouvellement de mobilier et d'équipements numériques
- Lancement d'un projet d'aménagement d'un City Park, et d'installations d'agrs multisports
- Réaménagement de certains espaces verts du village...

### Les dépenses de fonctionnement : 1 824 306 €

En hausse par rapport à 2021, la prévision d'augmentation des dépenses s'explique par l'augmentation des dépenses liées au personnel, à celles du coût des contrats (maintenance, entretien...), de l'énergie (gaz, électricité, fuel, essence...), des assurances, des prestations de service... Dans le domaine de la Petite Enfance, la commune assume la prise en charge d'un déficit de fonctionnement de la crèche communale et apporte un appui financier au Club Ecureuil qui gère l'accueil périscolaire des enfants. L'association devant faire face à des dépenses supplémentaires en matière de personnel et d'achats de prestations de restauration, les élus ont voté une prise en charge partielle des charges supplémentaires, pour éviter de les imputer en totalité aux parents des enfants inscrits.

### Les recettes d'investissement : 2 575 744 €

Les recettes d'investissement sont constituées de l'autofinancement, des recettes liées au reversement de la taxe d'aménagement, et des différentes subventions systématiquement demandées pour tous les projets éligibles. Celles-ci permettent la réalisation des projets, en minorant le coût initial des travaux, sans avoir besoin d'avoir recours systématique à l'emprunt.

Sur les projets en cours ou lancés pour 2022, la commune a obtenu des subventions pour les travaux de réaménagement de l'école et de l'ancienne cantine, les travaux de la salle des fêtes et l'installation de la vidéosurveillance.

Les demandes de subventions sont en cours pour le projet de City Park et d'équipements sportifs prévus en 2022.

Les demandes de subventions sont présentées selon leur éligibilité auprès de l'Etat, de la Région, du Département et/ou de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

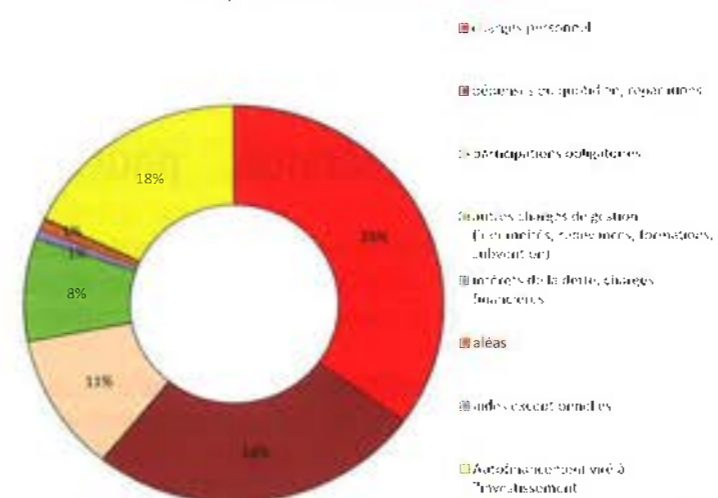
### Les recettes de fonctionnement : 1 824 306 €

Ces recettes, qui dépendent en partie des dotations de l'Etat qui ont encore baissé cette année, ont pu heureusement être compensées par une augmentation de nos recettes fiscales, principale source de revenu du budget de fonctionnement.

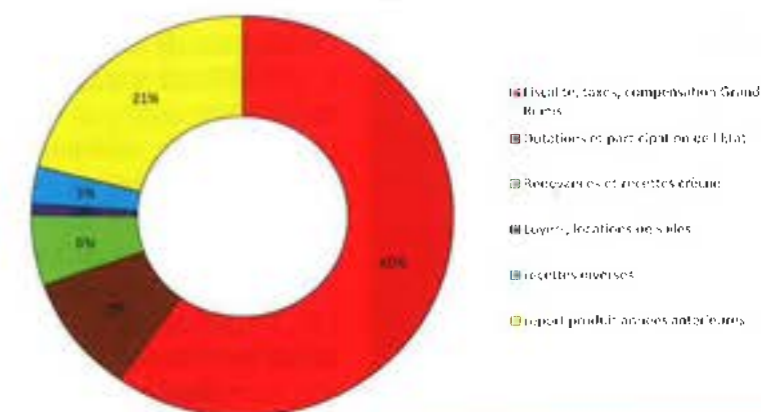
En effet, les recettes fiscales supplémentaires, du fait de l'arrivée à Cernay de nouveaux habitants dans des constructions nouvelles aux Loreaux, et par le développement de la ZAC Croix Blandin, nous permettent de pouvoir continuer à fonctionner sereinement et à aller de l'avant dans les projets futurs.

Les principales autres sources de revenus proviennent des versements réalisés par la Communauté Urbaine du Grand Reims, des subventions obtenues de la CAF pour la crèche, et des remboursements par l'Etat des frais de fonctionnement que la commune avait engagés pour le centre de vaccination qui a fonctionné pendant presque un an.

Dépenses de fonctionnement



Recettes de fonctionnement



# Vie communale



## Nuisances sonores : ayons la citoyenne attitude

Tondre sa pelouse oui mais... au bon moment !

• **Les travaux de bricolage ou de jardinage** par les particuliers sont uniquement autorisés aux horaires suivants :

- Du lundi au vendredi de 8h30 à 12h et de 14h à 19h30
- Le samedi de 9h à 12h et de 15h à 19h
- Ils sont interdits le dimanche et les jours fériés.

Tout professionnel utilisant pour son activité des outils ou appareils susceptibles de causer une gêne en raison de leur intensité sonore doit prendre toute mesure pour garantir la tranquillité du voisinage et, en tout état de cause, interrompre ses travaux (hors cas d'urgence) entre 20h et 7h et les dimanches et jours fériés.

• **Les propriétaires d'animaux**, en particulier de chiens, sont tenus de prendre toutes mesures pour éviter les aboiements répétés et intempestifs.

• **Les équipements des bâtiments** (chaudière, climatiseur, piscine...) doivent être maintenus en bon état pour éviter une augmentation anormale de leur niveau sonore.

• **Voirie et lieux accessibles au public** : sont interdits les dispositifs de diffusion sonore amplifiée, les réparations ou réglages de moteur, les tirs de pétards, armes à feu, artifices et tout autre engin ou dispositif bruyant.

Les peines encourues en cas d'infraction sont des contraventions de 3ème classe (jusqu'à 450€).

## La vidéosurveillance en service, pour la tranquillité de tous

Le maire est le garant de la tranquillité publique au sein de la commune dans le cadre de ses pouvoirs de police. Différents outils permettent d'assurer la sécurité des biens, des flux et des personnes et de prévenir la délinquance locale, parmi lesquels la vidéosurveillance.

Le dispositif a pour but de dissuader les personnes malveillantes de passer à l'acte ou, après la commission d'une infraction, de faciliter l'identification des personnes mises en cause par l'exploitation des images.

L'installation de ce nouveau système a nécessité l'obtention d'un grand nombre d'agrément et d'autorisations qui permettent de garantir le respect des libertés individuelles.

Le système de vidéosurveillance de Cernay-lès-Reims représente un total de 12 caméras implantées sur l'ensemble du territoire communal et principalement sur les axes routiers entrant et sortant du village. Cet outil technologique, complémentaire aux forces de l'ordre, ne peut se substituer aux moyens humains.

### • Pendant combien de temps les images sont-elles conservées ?

Les images capturées et enregistrées par les caméras de vidéosurveillance sont conservées pour une durée de 28 jours.

### • Quelle est la base légale du traitement de données personnelles ?

La vidéosurveillance a pour vocation de protéger les administrés, ce qui implique

une attention particulière de l'utilisation des images. C'est pourquoi l'accès aux enregistrements répond à des règles rigoureuses de sécurité et de confidentialité. Le traitement est conditionné à l'exécution d'une mission d'intérêt public, conformément aux articles L251-1 et suivants du code de la sécurité intérieure.

### • Qui a accès aux images enregistrées par les caméras de vidéosurveillance ?

Seuls les agents et les élus strictement habilités par l'autorisation préfectorale permettant l'installation des caméras sont autorisés à accéder aux images enregistrées. Également, les agents de la Gendarmerie Nationale ainsi que des Douanes peuvent être destinataires des images et enregistrements, dans le cadre de leurs missions et sur présentation d'une réquisition judiciaire.

## Des travaux de modernisation et de mise en conformité de notre patrimoine existant

Un vaste projet de construction d'un complexe sportif et d'une nouvelle salle des fêtes avait été envisagé en 2021, dans l'hypothèse de la vente du terrain du football, pour laquelle la commune avait été sollicitée par un promoteur.

Cette opération n'ayant pu être menée à terme, la commune s'est recentrée sur son patrimoine existant.

### • Les réalisations de 2022

#### Salle des fêtes

Des travaux de mise en accessibilité aux personnes à mobilité réduite et d'embellissement de la salle des fêtes ont été réalisés : reconstruction complète de la zone des sanitaires et modification des accès, remise en peinture de la salle, changement du mobilier et du « piano » de cuisson.

Une deuxième phase de travaux d'isolation thermique est prévue ultérieurement, à l'occasion du projet d'isolation thermique qui sera effectué sur plusieurs bâtiments.

#### Groupe scolaire Jean Moulin

Le dossier engagé en 2021 concerne l'agrandissement de la zone des sanitaires pour les classes de primaire, la création d'une salle de classe supplémentaire et le transfert de la salle de motricité existante dans les locaux de l'ancienne cantine.

Le dossier a bénéficié de subventions pour un montant de 117 257€.

Le planning prévisionnel prévoyant d'effectuer la prochaine rentrée dans les locaux modernisés ne pourra malheureusement pas être tenu. Comme nombre de professionnels, la commune subit les incidences de la période Covid et du conflit ukrainien pour le lancement des travaux (appel d'offres infructueux, manque de matières premières...).

### • Deux projets « sportifs » pour 2023

#### Stade Paul Pérard

Les équipements du terrain de football font l'objet cette année d'une étude de besoins avec les responsables du club de football pour reconstruire des vestiaires et un club house. Les dossiers seront élaborés en 2022 dans l'objectif de lancer les travaux en 2023.

Des travaux seront également envisagés pour une remise en état du grillage sur l'enceinte du terrain.

#### Implantation d'un city-stade

Un city-stade est une installation urbaine de 23 mètres par 12 mètres environ. Il se présente sous la forme d'un ou plusieurs terrains entourés d'une enceinte en une zone bien définie et proposant diverses activités sportives (volley, basketball, football...).

Cette infrastructure permettra de répondre aux sollicitations des jeunes de la commune qui recherchent à la fois la détente, l'activité sportive et les rencontres, et qui ne sont plus en âge de fréquenter le parc Jean de la Fontaine.





Il permettra aussi d'apporter une vraie réponse aux besoins d'activités sportives du groupe scolaire ainsi que du Club Ecureuil durant les temps périscolaires.

Après études et réflexions, le lieu répondant le mieux à l'implantation de cette structure est le terrain propriété de la commune contigu à l'école et à l'accueil périscolaire.

Accessible sans danger par une allée piétonne, il reste à proximité du square Jean de la Fontaine pour les parents ayant des enfants en plus bas âge à surveiller.

2022 sera consacrée aux recherches de subventions pour envisager l'installation de la structure en 2023.

### De nouveaux jeux au square Jean de La Fontaine

Après bien des déboires liés à des problèmes d'approvisionnement en pièces, les nouveaux jeux ont pu être installés à la plus grande joie des enfants. Il a fallu également remplacer la clôture qui avait été endommagée.



### L'aide à l'achat de vélo électrique est reconduite

Dans le cadre de la politique de développement du vélo sur le territoire, la commune de Cernay-lès-Reims et le Grand Reims ont mis en place en 2021 des aides à l'achat de vélos à assistance électrique. Devant son succès, l'opération est reconduite en 2022.

#### Conditions pour bénéficier de l'aide de la part de la commune de Cernay :

- Etre âgé de plus de 18 ans,
- Résider à Cernay-lès-Reims,
- Acheter un vélo neuf ou d'occasion à assistance électrique d'usage quotidien auprès d'un vélociste ou d'un magasin disposant d'un atelier (une demande par foyer fiscal et par an).
- Sont exclus du dispositif les vélos à usage sportif du type VTT.

La prise en charge par la commune est de 100 € pour l'achat d'un VAE classique, 150 € pour l'achat d'un VAE cargo, pliant ou adapté, dans la limite du budget total alloué par la commune à cette opération. Le montant de la subvention ne peut pas dépasser 25% du montant du VAE. Le règlement intégral du dispositif est à disposition en mairie

**Cette aide est cumulable avec celle du Grand Reims (voir page 16).**

### Changement de délégataire d'eau

La commune de Cernay est alimentée en eau potable par une ressource souterraine située en Basse Normandie (Aire d'Alimentation de Captage de Reims Fléchambault).

Le contrat de délégation de service public en eau potable de la commune, qui avait été attribué au groupe Suez, s'est terminé le 1er janvier 2022.

C'est la Communauté Urbaine du Grand Reims qui a repris en régie la gestion de l'eau potable depuis le 1er janvier 2022. L'exploitation technique Eau et Assainissement sera désormais réalisée par les services du Grand Reims.

Désormais les Sarnaciens doivent contacter les services du Grand Reims suivants :

- **Questions techniques** : 03 26 77 74 77 - tapez 1 pour l'eau, tapez 2 pour l'assainissement
- **Questions commerciales et service clientèle** : 03 26 77 76 70



# Urbanisme

## Travaux de voirie

Les travaux de la rue Jules Ferry sont terminés. Après l'enfouissement des réseaux, un trottoir PMR a été créé et un nouveau revêtement posé. Cette rue est aménagée comme celles rénovées ces dernières années, afin d'assurer une homogénéité des voiries dans le centre du village. Les travaux des rues Colbert et Maréchal Foch sont planifiés pour 2023. Il s'agit également d'y enfouir les réseaux et de refaire les trottoirs de la rue Colbert en créant un accès PMR. D'autres voies seront prévues dans les deux années à venir.

Les tampons d'eau usée et d'eau pluviale ont été contrôlés un à un sur l'ensemble de la commune et les pièces défectueuses ont été remplacées en vue d'assurer un confort sonore aux riverains.

Ces travaux sont sans rapport avec la longue coupure d'eau du 6 avril dernier. Il s'agissait de remplacer la vanne du principal réseau d'alimentation en eau potable de la commune qui menaçait de rompre. Les agents du Grand Reims ont été d'une grande efficacité pour intervenir le plus rapidement possible, afin de réduire au maximum la durée de la coupure d'eau.

Des premiers travaux de signalisation ont été effectués par la commune. Ainsi la pose de nouveaux panneaux au niveau de la zone des Didris, dans le cadre de l'arrêté municipal, interdit la circulation des véhicules (sauf riverains) dans le sens Didris-Route de Bétheny. Les panneaux interdisant l'accès aux poids lourds ont été remplacés par des panneaux interdisant l'accès aux véhicules de + 3,5 T, rue Thiers et rue de Witry.



## Travaux Pont de Witry/Sens interdit aux Didris

Le sens interdit sauf riverains et engins agricoles est installé depuis le 19 février dernier. Il couvre la route de Bétheny depuis la sortie de la zone des Didris jusqu'à l'entrée de la commune, en laissant ainsi la zone artisanale des Didris accessible depuis l'axe Reims-Witry-lès-Reims.

Sans cette mesure et avec la fermeture du pont de Witry, la circulation entrant dans Cernay serait passée de 700 à environ 2000 véhicules par jour. Cernay-lès-Reims étant une petite commune avec des rues étroites, cela aurait engendré de grosses difficultés de circulation. Le but est d'inciter les véhicules à suivre la déviation mise en place pour les travaux du pont de Witry, c'est-à-dire de prendre l'autoroute A34 pour rejoindre le centre-ville de Reims.

Des contrôles de gendarmerie sont fréquents et les contrevenants s'exposent à une contravention de 4ème classe, soit une amende forfaitaire de 135 €, minorée à 90 € en cas de paiement rapide. Cette infraction entraîne également un retrait de 4 points sur le permis de conduire, et expose à une suspension du permis de conduire, pour une durée de trois ans maximum.





### Point d'étape sur le lotissement Les Loreaux

La SAS Les Loreaux a été créée en juillet 2017 entre Nord Est Aménagement Promotion et la compagnie immobilière Migneaux et Associés. Le dossier de permis de lotir a été déposé en novembre 2018 ainsi que le cahier des charges et le règlement, ce dernier modifié en juillet 2019.

La surface totale du projet représente 43 987m<sup>2</sup> pour 63 lots (surface moyenne de 490m<sup>2</sup>) dont quatre logements sociaux actuellement en cours d'aménagement.

A ce jour plus de 45 maisons sont habitées et il reste 2 terrains non encore construits.

Les travaux de voirie sont terminés, les espaces verts ont été créés à hauteur de 3 430m<sup>2</sup> sur le lotissement ainsi que diverses plantations, sans oublier une surface de 1 330m<sup>2</sup> pour les prairies fleuries. La commune a pris en charge l'espace vert près de la mare pour 680m<sup>2</sup>. Un terrain de pétanque de 8m sur 15m a également vu le jour ainsi que deux composteurs et divers nichoirs et hôtels à insectes.

Le conseil municipal souhaite la bienvenue à ces nouveaux habitants.

### Révision du Plan Local d'urbanisme : la démarche est lancée

Le PLU est le document d'urbanisme à l'échelle communale qui exprime les ambitions de la municipalité sur l'aménagement et le cadre de vie. C'est aussi un outil de réglementation qui régit les droits à construire.

La municipalité a décidé de lancer une révision générale du PLU de la commune afin de :

- tenir compte de l'évolution des textes dans le domaine de l'urbanisme
- répondre aux besoins de la population sarnacienne, en lui permettant de continuer à bénéficier d'un cadre de vie prisé, tout en tenant compte de son développement nécessaire.

C'est pourquoi, lors du conseil municipal du 9 mars 2021, a été délibéré le lancement de la révision générale du plan local d'urbanisme (PLU).

Bien que la procédure de révision n'en soit qu'au stade des prémices, les objectifs suivants se dégagent :

- La maîtrise du développement de l'habitat pour limiter l'artificialisation des terres,
- L'intégration des conditions d'un développement économique équilibré,
- La mise en place d'une réflexion globale sur le volet environnemental.

Bien entendu, la révision du PLU fera l'objet d'une information régulière par le biais du site internet et d'une concertation avec la population quand le projet du futur PLU sera élaboré.

Une telle procédure est longue (entre 2 et 3 ans) et son ambition n'est pas de répondre aux demandes particulières mais bien de permettre à la commune d'anticiper et préparer l'avenir.



# Environnement

### Cernay récompensée « commune nature 3 Libellules »

La réduction voire la suppression de l'usage des pesticides pour l'entretien des espaces verts et des voiries constitue un enjeu important pour la préservation de la ressource en eau, de la biodiversité et pour la santé.

La lutte contre les pollutions est un enjeu majeur pour assurer l'accès à l'eau potable aux générations futures. En effet, les désherbants utilisés sur des surfaces imperméables ou peu perméables se retrouvent dans les eaux de surface ou souterraines et entraînent, du fait d'une faible infiltration, une pollution des eaux liée au ruissellement.

Engagée depuis plusieurs années dans ce dispositif lancé dans la Région Grand Est, la commune a reçu la 3ème libellule en 2021. Le jeudi 2 décembre, Christian Serniclay, 2ème adjoint en charge notamment des espaces verts et de l'environnement, s'est rendu dans la commune des Hautes-Rivières (08), pour recevoir la distinction. Cette appellation sous-entend notamment la suppression, depuis au moins un an et pour les 3 années à venir, de l'utilisation de la totalité des produits phytosanitaires y compris des produits de bio-contrôle, des produits à faible risque.



### Démoustication : une démarche respectueuse de l'environnement

Toutes celles et ceux qui fréquentent les chemins boisés du Mont de Berru ont dû « se battre » avec les nombreux moustiques qui prolifèrent dans les zones humides stagnantes toute l'année.

Pour tenter de remédier à ce phénomène, la commune organise pour la seconde année consécutive une campagne de démoustication dans le Mont de Berru.

Un premier traitement aérien a eu lieu en avril dernier. Des opérations terrestres sur site sont organisées en juin. Des pièges à moustiques ont été posés dans le Mont de Berru pour mesurer l'efficacité des traitements. La substance active utilisée est reconnue comme particulièrement sélective et inoffensive pour les espèces de faune et de flore non ciblées. Ces opérations ont pour but de diminuer la population de moustiques en agissant en début de cycle biologique des différentes espèces.



### Aides pour les travaux de rénovation énergétique en 2022

Différents types d'aides existent : Prime Energie CEE, MaPrimRénov, le Prêt Avance Rénovation, le prêt à taux zéro Eco-PTZ, MaPrimeRénovSérénité. Ces aides portent essentiellement sur les travaux suivants :

- isolation
- système de chauffage (pompe à chaleur, chaudière à gaz haute performance, chaudière à granulés et poêle à bois)
- chauffe-eau thermodynamique

Pour toucher ces aides, les travaux doivent avoir été effectués par des entreprises labellisées RGE (reconnues garantes pour l'environnement).

Vous pouvez trouver plus d'informations sur le site de l'ADEME, d'Hello Watt ou de France Renov.

Par ailleurs, le Grand Reims aide les propriétaires à améliorer leur logement grâce à un plan d'action sur 5 ans. Pour en savoir plus, consultez le flyer joint à ce bulletin.

# Histoire

## Au cœur de la vie de la commune, l'école de Cernay au fil du temps



L'école Jules Ferry n'accueille plus d'élèves

Pour tenter de reconstituer l'histoire des écoles de Cernay, rien de tel que de recueillir le témoignage des acteurs de cette histoire. Pour illustrer différentes époques, nous avons rencontré Madame Rossi, enseignante pendant 22 ans, de 1965 à 1987, Madame Barré, enseignante pendant 15 ans de 1980 à 1995 et Madame Jennepin, arrivée à Cernay en septembre 2001 et toujours directrice du Groupe Scolaire Jean Moulin.

### Une tradition scolaire depuis longtemps

« Avant 1881, il y avait déjà une école à Cernay, tenue par des religieuses » témoigne Madame Rossi. Suite à la promulgation des lois Jules Ferry de 1881 et 1882, instituant l'école gratuite, laïque et obligatoire, des instituteurs remplaceront les religieuses.

Madame Rossi, arrivée à Cernay en 1940 chez sa grand-mère, se rappelle qu'il y avait déjà 2 classes à l'école primaire pendant la guerre ; une classe avec les CP-CE1 -CE2 dans la salle de la rue Jules Ferry et une classe avec les CM1 - CM2 et les « fin d'études » dans la salle Jacques Scherr, devenue le secrétariat de mairie à l'heure actuelle.

### L'école "du haut" et l'école "du bas"

L'école maternelle sera construite en bas du village en 1968 et ouvrira ses portes en septembre 1969 avec 2 classes. Elle est baptisée Ecole Jean Moulin. Madame Rossi, est nommée directrice de l'école maternelle jusqu'à sa retraite en 1987. Sa collègue de l'époque Madame Lesage lui succèdera à la direction.

Madame Rossi se souvient d'une anecdote amusante. A l'ouverture de l'école maternelle, les enseignants ont découvert avec stupeur que le mobilier livré n'était pas adapté à la taille des tout-

petits enfants. Les employés communaux ont dû scier les pieds des chaises et des tables pour les mettre à la bonne hauteur.

A cette époque, l'école primaire était gérée de façon indépendante. Appelée Ecole Jules Ferry (ou école « du haut » dans le langage courant), elle était toujours située à côté de la mairie, comptait également 2 classes mais elle était divisée en 2 directions : l'école des filles et l'école des garçons. Ce qui était purement administratif car en fait les classes étaient mixtes ! C'est l'époque des tabliers pour tous, maître et élèves, des encriers et des porte-plumes. Il n'y a ni garderie, ni cantine. Le jour de repos, c'est le jeudi (jusqu'en 1972) et les élèves ont classe le samedi toute la journée jusqu'en 1969, puis le matin seulement jusqu'en 2008.

Progressivement, les effectifs de l'école primaire s'étoffent, une 3ème classe est ouverte. Madame Barré, arrivée en 1980 à Cernay, reprend la classe des CM1-CM2 et assure la direction de l'école Jules Ferry.

### La réunion des 2 écoles primaires

Les 2 autres classes de l'école primaire sont situées dans l'école du bas, à côté des maternelles. Dans les années 1990 -1995, l'école Jules Ferry et l'école Jean Moulin sont réunies administrativement en une seule école primaire, avec une seule direction. Il faudra attendre encore quelques années pour que toutes les classes soient regroupées dans le même lieu, dans l'école « du bas » Jean Moulin, ce qui est plus pratique pour tout le monde il faut bien le reconnaître.

### Aujourd'hui, une école qui s'agrandit...

Face à la croissance du nombre d'enfants à scolariser, une 4<sup>ème</sup> classe a été ouverte à l'école primaire en septembre 2019.

« A la rentrée 2022, nous aurons 153 élèves, dont 45 en maternelle » remarque la directrice actuelle, Isabelle Jennepin. « Depuis quelques années, nous voyons arriver de jeunes familles avec des enfants en bas âge qui viennent grossir les rangs de l'école ». se réjouit-elle. « En 2001, quand je suis arrivée à Cernay, 30 enfants mangeaient à la cantine, aujourd'hui nous assurons 2 services de 50 enfants chacun ! Heureusement que nous avons un nouveau bâtiment pour les accueillir ! ». Ajoutons que la mise en place d'une cantine puis d'une garderie a débuté dans les années 1990, sous l'impulsion du maire de l'époque Monsieur Pierre Vanhee, avec le concours de Madame Julien, première adjointe et de Madame Cousinet, membre du CCAS.

### Une école dynamique et innovante

De leur carrière, qui a eu lieu à des époques bien différentes, les 3 enseignantes gardent de très bons souvenirs : « des enfants agréables, attentifs, courageux et des mairies qui ont toujours été à l'écoute de leurs besoins matériels ». Madame Barré se rappelle avec fierté que l'école de Cernay a été choisie parmi les 1<sup>ères</sup> écoles à enseigner l'anglais. Elle a

d'ailleurs organisé deux voyages scolaires en Angleterre, une fois à Canterbury et l'autre à Hashing au bord de la mer, pour donner envie à ses élèves de pratiquer la langue. Autre domaine dans lequel l'école de Cernay a été pilote, c'est l'informatique. « En 1990, il y avait déjà un ordinateur par classe », se souvient Madame Barré. « Et depuis, l'école a toujours pu investir dans de nouveaux équipements. Elle a été primée pour son équipement numérique en 2009 ».

### Des enseignantes passionnées

Les trois enseignantes témoignent toutes de leur passion pour leur métier et se disent heureuses d'avoir partagé une « partie de leur vie avec tous ces enfants. Leur mission, elles la résumant en quelques mots « apprendre aux enfants à faire de leur mieux, le mieux dans leur travail, le mieux dans leur comportement ».

« Le comportement des enfants est le reflet de la société. Nous devons être sans cesse vigilants en tant qu'adultes pour leur inculquer le respect des autres. C'est d'ailleurs l'une des thématiques de notre projet d'école. » conclut Madame Jennepin.



Le groupe scolaire Jean Moulin aujourd'hui



# ZAC Cernay/Saint-Léonard

## Place aux services

Depuis l'implantation des cuveries de la maison de champagne Veuve Cliquot sur le terroir de Saint-Léonard, le développement fulgurant de la zone artisanale porté par la CCI s'est fortement réalisé autour de la logistique et de l'artisanat. La dernière tranche de la zone, principalement située sur le terroir de Cernay, va permettre de compléter l'offre qui manquait avec l'arrivée de nombreux services. Des projets de construction ont été déposés pour une crèche, une salle de sports, un hôtel.....

# Intercommunalité

## Aide du Grand Reims à l'équipement en vélo électrique

Ce dispositif d'incitation financière est renouvelé pour l'année 2022. Le dépôt des dossiers est ouvert **du 4 avril au 31 octobre 2022**, dans la limite des budgets disponibles alloués à l'opération.

### Qui peut en bénéficier ?

L'aide à l'achat est destinée aux personnes physiques majeures justifiant de leur résidence principale dans l'une des communes de la Communauté Urbaine du Grand Reims.

L'aide sera attribuée dans la limite d'une aide par personne et d'une subvention par foyer fiscal et par an.

### Quels types de vélo sont éligibles ?

Seront éligibles les vélos à assistance électrique neufs ou d'occasion, classiques ou de type cargo, pliants et adaptés, répondant à un usage du quotidien et acquis auprès d'un commerçant ou d'une association du Grand Reims.

Le vélo à assistance électrique ne devra pas utiliser de batterie au plomb. Sont exclus du dispositif les vélos à assistance électrique à usages sportifs, de type VTT ou vélo de course et les achats réalisés par internet.

### Quels sont les montants de l'aide ?

Le montant de la subvention pourra aller jusqu'à 25% du prix total du vélo à assistance électrique, dans la limite de :

- 300 euros pour un vélo à assistance électrique classique ou pliant,
- 500 euros pour un vélo à assistance électrique cargo ou adapté aux personnes à mobilité réduite.

personnes à mobilité réduite.

Pour en savoir plus sur les conditions d'accès à l'aide et faire sa demande, aller sur le site du Grand Reims : <https://www.grandreims.fr/se-deplacer/operation-aide-a-lachat-dun-velo-a-assistance-electrique>.

# Vie associative



## Les temps forts annoncés du CAC

Le Centre d'Activités de Cernay vient de fêter ses 50 ans d'existence. Le 11 juin dernier, tous les adhérents ont été invités à fêter l'événement autour d'un apéritif sur la place de la Mairie.

L'exercice 2021-2022 se termine et nous pensons déjà à la reprise de septembre.

Voici la liste des animations que le CAC espère concrétiser d'ici la fin de l'année :

- **Vendredi 1er juillet**, les enfants de l'activité Street n'danse se sont produits dans la salle des fêtes devant leurs parents, copains et amis.
- **Vendredi 8 juillet**, un atelier Lego sera animé par l'Association Brick4kids.
- **Du 11 au 13 juillet**, l'Association les Savants Fous prendra le relais pour animer des ateliers scientifiques.
- **Dimanche 11 septembre**, ce sera la 21ème édition du vide-greniers.
- **Dimanche 25 septembre**, sortie enfants probablement dans un parc d'attractions.
- **Début octobre**, date non fixée, sortie enfants et adultes sur la piste de karting de Witry-lès-Reims.
- **En octobre ou novembre**, après-midi jeux pour les enfants.
- **Dimanche 13 novembre**, baby-broc dans la salle des fêtes.
- **Vendredi 18 novembre**, soirée Beaujolais dans la salle des fêtes.
- **Début décembre**, participation au téléthon.

A partir de la mi-septembre, toutes les activités hebdomadaires qui vous ont été proposées cette saison devraient redémarrer. Il est probable qu'un cours de sophrologie et un atelier mémoire voient le jour. Nous ne fermons pas la porte à d'autres nouveautés. Retenez cette date : **mercredi 7 septembre à partir de 18h**, inscriptions aux activités. Toutefois, les personnes qui renouvellent leur participation à une activité existante peuvent d'ores et déjà le signaler à leur responsable d'activité. Elles éviteront ainsi la démarche du 7 septembre.

Un planning détaillé de toutes les activités sera diffusé début septembre dans les boîtes aux lettres des sarnaciens et aussi sur le site internet du CAC à l'adresse <http://www.cacernay.fr>. Bonnes vacances à tous et à très bientôt !

## Du côté du Club de foot Cernay-Berru-Lavannes

Belle saison pour le club qui a vu son équipe élite en Régional 2 terminer 2ème du championnat à 2 points d'Épernay. Toutes les équipes de jeunes ont performé dans leur championnat.

En avril, 55 jeunes ont participé à la semaine de stage de football, dont la commune était partenaire financier.

Nous préparons à présent la nouvelle saison. Rejoignez les 270 licenciés du club, nous accueillons les jeunes dès 5 ans et avons des équipes dans toutes les catégories dont 2 équipes de vétérans.

Nous recherchons également des bénévoles, des éducateurs, des dirigeants et des partenaires sponsors pour accompagner toutes les équipes dans de bonnes conditions.

Contact club : **06 83 88 88 33**



# COMMUNICATION

## Le secrétariat de mairie est ouvert

le **mardi** de 10h à 12h

le **mercredi** de 10h à 12h et de 14h à 18h

le **vendredi** de 10h à 12h et de 16h à 18h

En dehors de ces créneaux et en cas d'urgence, possibilité de prise de rendez-vous avec le secrétariat de mairie.

Téléphone : 03 26 07 06 89 - Mail : [cernaylesreims.mairie@orange.fr](mailto:cernaylesreims.mairie@orange.fr)

## L'écho de la médiathèque

Oyez oyez ! La médiathèque s'anime !

Passée une longue période où les livres ont pris la poussière, la médiathèque s'anime !

Depuis le 1er octobre 2021, sa réouverture a permis la reprise des prêts de livres.

Pour rappel, la médiathèque est ouverte à toutes et tous. Son accès à la consultation de documents sur place est gratuit pour tout le monde. Pour l'emprunt de documents, l'inscription est gratuite pour les Sarnaciens ainsi que pour les habitants de Berru, Nogent-l'Abbesse et de Beine-Nauroy, ainsi que pour les salariés travaillant dans une entreprise ou collectivité située sur la commune de Cernay-lès-Reims.

Dès septembre, de nouveaux services seront mis à votre disposition. La médiathèque fera entrer la musique dans ses murs et proposera à ses abonnés un service de prêt de Ukulélés. Nul besoin de connaître le solfège pour gratter du « Youkou » ! L'envie de découvrir, le smile et un brin de motivation sont les seules conditions. Ce petit instrument plein de magie est accessible à tous et saura ravir petits et grands... Mais attention à l'addiction !

La ludothèque fera également son grand retour. Vous aurez ainsi la possibilité d'emprunter un jeu pour une durée maximum de 21 jours, ou de venir tester nos jeux directement sur place.

Par ailleurs une journée dédiée aux jeux sera organisée à la médiathèque en collaboration avec le Centre d'Animation Culturel de Cernay-lès-Reims au cours du dernier trimestre 2022.

La médiathèque travaillant en réseau avec la Bibliothèque Départementale de la Marne, vous avez accès au catalogue en ligne de la médiathèque de Cernay-lès-Reims sur [www.cernay-les-reims.fr](http://www.cernay-les-reims.fr) mais également à celui de la Bibliothèque Départementale de la Marne. S'offre à vous la possibilité de réserver vos documents en ligne ou de prolonger vos emprunts, directement via votre compte personnel (nécessite une inscription à la médiathèque).

La Bibliothèque Départementale de la Marne offre de nombreuses ressources, le prêt de livres notamment, par le biais d'un système de navettes mensuelles, mais également des services numériques en ligne. En créant un compte et en vous connectant sur [www.bdm.marne.fr](http://www.bdm.marne.fr) vous aurez accès à de la presse en ligne, des films, des tutoriels et un service d'autoformation. Le tout gratuitement !

Dès maintenant, venez profiter de tous ces services !

## Horaires d'ouverture

le **mercredi** de 10h à 12h et de 14h à 18h

le **vendredi** de 10h à 12h et de 16h à 18h

le **samedi** de 10h à 12h (semaines paires)

## A vos agendas

• **14 juillet** Fête nationale à 11h30, place de la République

• **14 août** Fête de l'été avec retraite aux flambeaux et feu d'artifice  
Rassemblement à 21h15 place de la République

## Bon à savoir



• **La page Facebook** de la commune (@mairiedecernaylesreims) est une page d'information, mais pas un « déversoir » pour recueillir tous les commentaires des habitants. Si vous avez des questions ou des commentaires à formuler, nous vous remercions de les adresser à la commune par mail ([cernaylesreims.mairie@orange.fr](mailto:cernaylesreims.mairie@orange.fr)) ou via le formulaire de contact du site internet.

• Un **guide pratique de Cernay** avec toutes les informations utiles et le **plan de la commune** sont disponibles en mairie.

## FLASH infos

Ils viennent à Cernay toutes les semaines...

À Cernay, les jours s'écoulent mais ne se ressemblent pas sur la place de la salle des fêtes et de l'église...  
N'oubliez pas :

**le lundi soir à partir de 18h30**

Waïlet Pizzas est présent avec ses pizzas au feu de bois,

**le mercredi matin**

le marché propose fruits, légumes, fromages, et autres dérivés

**le mercredi soir à partir de 18h30**

Cartel 23 prépare ses burgers et frites maison



# Cernay

en direct

## LE SAVIEZ VOUS ?

Site internet  
[www.cernay-les-reims.fr](http://www.cernay-les-reims.fr)

- Inscrivez-vous au Flash Infos
- Téléchargez Centolive

Responsable de la publication :  
Patrick BEDEK

Comité de rédaction :  
Dominique DELOUETTE, 1ère Adjointe,  
Carole MEILLEUR, conseillère municipale,  
Christiane COLIN, conseillère municipale,  
Thomas GUILLAUMONT, conseiller municipal  
Jérôme GOULDEN, conseiller délégué

Rédaction/photos :  
Dominique DELOUETTE  
Carole MEILLEUR  
Christiane COLIN  
Thomas GUILLAUMONT  
Jérôme GOULDEN

Crédit photos : Adobe Stock, Freepik,  
Mairie de Cernay-lès-Reims, Wikipedia  
Tirage à 700 exemplaires  
Ne pas jeter sur la voie publique



Jean-Baptiste Colbert

Durant leur prime jeunesse, **Jean-Baptiste Colbert** et **Jean-Baptiste Drouet d'Erlon**, ces rémois devenus célèbres, étaient en nourrice à Cernay-lès-Reims « *parce que l'air est pur et sain, son influence est bonne sur la santé publique, aussi les médecins la recommandent-ils à leurs malades.* » C'est ce qu'explique Charles Bosteaux., ancien maire de Cernay-lès-Reims, dans son ouvrage « *Histoire de Cernay-lès-Reims* » paru en 1889.

### **Jean-Baptiste Colbert,**

né le 29 août 1619 à Reims et mort le 6 septembre 1683 à Paris, est un homme d'État français.

À partir de 1665, il est l'un des principaux ministres de Louis XIV, en tant que contrôleur général des finances, secrétaire d'État de la Maison du roi et secrétaire d'État de la Marine (1669-1683).

### **Jean-Baptiste Drouet d'Erlon,**

né le 29 juillet 1765 à Reims et mort le 25 janvier 1844 à Paris, est un militaire français, simple soldat de la Révolution devenu général en 1799.

Il a été fait comte d'Empire par Napoléon, gouverneur général en Algérie entre 1834 et 1835 et élevé à la dignité de maréchal de France en 1843.

Ces deux hommes célèbres ont donné leur nom à deux rues de notre village.



Jean-Baptiste Drouet d'Erlon